

*MAIRIE DE  
CARNETIN*

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
19 SEPTEMBRE 2014**

Le dix-neuf septembre deux mille quatorze, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **15 septembre 2014**

TABLEAU DE PRESENCE				
<i>Fonctions</i>	<i>Noms</i>	<i>Présent</i>	<i>Absents excusés</i>	<i>Pouvoir à</i>
Conseillers municipaux	LEROY Pascal	x		
	BARE Gaëlle	x		
	BIZIEN Roland	x		
	DANILOFF Michel		x	GOEMINNE Ludwig
	DENIZO Hervé	x		
	DULIN Jean-Marc	x		
	GOEMINNE Ludwig	x		
	MURIEL Serge		x	Absent excusé
	PIFFRET Jean-François	x		
	TAUPIN-GARDIN Patrick	x		
VIEILLEDEN Laure	x			

☞ ORDRE DU JOUR ☞

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2014.
- 2) Budget – Décision modificative suite à dissolution du Syndicat Intercommunal d'Etude du Centre Aquatique de la Région de Lagny - SIECARL
- 3) Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux des agents de la collectivité
- 4) Taux de promotion pour avancement de grade des agents de la collectivité
- 5) Convention de sablage avec la commune de Thorigny-sur-Marne
- 6) Contrat d'entretien de l'éclairage public
- 7) Informations et questions diverses

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 55 par Monsieur Pascal LEROY, Maire.

Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur Pascal LEROY propose de désigner Monsieur Jean Marc DULIN comme secrétaire de séance.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2014.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

## II – DECISION MODIFICATIVE SUITE A DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE DU CENTRE AQUATIQUE DE LA REGION DE LAGNY - SIECARL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint chargé du dossier. Celui-ci fait part à l'assemblée de la décision modificative demandée par Madame la Trésorière de Lagny-sur-Marne pour l'inscription d'une somme global de 310,27€ à amortir sur 5 ans, soit 62,07 € par an, correspondant à l'ajustement des comptes qui fait suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Etude du Centre Aquatique.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante de l'exercice 2014 du budget de la commune :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	022 : -62.07 €	2183 : - 62.07 €
Recettes	6811 : +62.07 €	2803 : +62.07 €

Fonctionnement Chap.042	Investissement Chap. 040
4382,58 €	4382,58 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De **modifier** le budget unique 2014 comme ci-dessus
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

## III – AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint chargé du dossier. Ce dernier fait part de la demande d'un agent pour une autorisation d'absence pour évènement familial qui n'a pu être acceptée car aucune délibération n'avait été prise jusque-là par le Conseil Municipal. Le décret d'application n'étant pas paru, un règlement type des autorisations spéciales a été adopté par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Seine et Marne au titre des collectivités employant moins de 50 agents. Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN donne lecture de ce règlement avec les modalités d'attributions et la durée des autorisations d'absence.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ce règlement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de **donner un avis favorable à la mise en place du règlement** du 18 janvier 2011 adopté par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Seine et Marne, pour les autorisations spéciales d'absence pour évènements familiaux des agents de la commune du Carnetin

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

## IV – TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint chargé du dossier. Celui-ci rappelle la délibération prise le 1<sup>er</sup> juin 2012 concernant le taux de promotion pour certains grades de la filière technique et administrative de la commune de Carnetin.

L'article 49-2<sup>ème</sup> alinéa de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi 2007-209 du 19 février 2007 dit que le nombre de fonctionnaire pouvant être promu à l'avancement de grade est déterminé en application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux dit « ratio promus-promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Comme un avis favorable a été rendu le 1<sup>er</sup> juillet 2014 par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Seine et Marne pour un taux de promotion de 100% à tous les grades de la filière technique et administrative, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'élargir cette possibilité à tous les grades de la filière technique et administrative pour les agents de la collectivité.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de **fixer** le taux d'avancement de grade à 100 % pour tous les grades de la filière technique et administrative des agents de la commune du Carnetin.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

## V – CONVENTION DE SALAGE AVEC LA COMMUNE DE THORIGNY SUR MARNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint chargé du dossier. Celui-ci rappelle à l'assemblée que la convention passée en 2010 avec la mairie de Thorigny-sur-Marne pour le salage des rues de Carnetin étant arrivée à échéance, il est nécessaire de la renouveler.

La commune de Thorigny propose de renouveler cette convention pour un montant forfaitaire identique à la précédente convention de 2010, soit **170€** net par passage. Cette prestation comprend le salage des 4 rues principales du village soit : la rue des Combeaux pour la partie appartenant à Carnetin, la rue de la Croix, la rue Albert Mattar et la rue des Gloriettes.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée d'**un an renouvelable 3 fois**.

L'assemblée décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de salage avec la commune de Thorigny
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget 2014.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

## VI – CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé DENIZO, Adjoint chargé du dossier. Celui-ci rappelle que le contrat d'entretien de l'éclairage public doit être renouvelé.

Ce contrat porte sur les prestations suivantes :

- Une visite de surveillance mensuelle portant sur les 43 points d'éclairage de la commune,
- La fourniture et le remplacement des organes défectueux (ampoules, ballast..)
- Le réglage des heures d'éclairage public selon la demande (changement d'heure notamment)

Les interventions demandées pour des incidents divers seront facturées en sus.

Deux sociétés ont répondu à la consultation :

- 1) l'entreprise MANULEC pour un montant annuel de 3.696,00€ HT
- 2) l'entreprise INEO INFRASTRUCTURES IDF pour un montant annuel de 2.589,84€ HT

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de **renouveler** le contrat d'entretien de l'éclairage public à l'entreprise INEO
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

## VII – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

En préalable aux questions diverses, Monsieur le Maire dit sa satisfaction de voir Jean Marc DULIN de retour et lui souhaite au nom de toute l'équipe du Conseil Municipal un bon rétablissement.

- Monsieur le Maire

Informe sur un projet intercommunal d'auto partage sur les 18 communes de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire, ainsi que la création dans chaque commune de 2 places de recharge rapide pour véhicules électriques.

- Monsieur Jean-Marc DULIN

Demande si l'on pourrait mettre un panneau d'affichage plus grand à l'église (panneau déjà en commande). Signale qu'un regard PTT est endommagé rue de la Croix au niveau de la tour. Rappelle que le marché rural aura lieu le 19 octobre prochain et renouvelle sa demande de bénévoles.

**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05**

